

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

## Problématique

Une entreprise du secteur pâtes et papiers aimerait connaître vos procédures de travail pour encadrer les travaux superposés où il y a des risques de chute d'objet ou de matériel.

## QUESTION 1

### Comment gérez-vous la sécurité lors de travaux superposés dans votre milieu de travail?

#### Réponses

- Entreprise A** Avec des cônes et ruban « Danger » fait à partir d'une AST
- Entreprise B** On en parle durant la planification des travaux et travaillons pour éviter ce genre de travaux si possible.  
Dans d'autres cas, nous portons une attention particulière, sans procédure établie.
- Entreprise C** Si impossible d'isoler les deux endroits, on sépare sur deux shifts de travail
- Entreprise D** Nous les évitons dans la mesure du possible  
Si impossible de les éviter, nous fermons les espaces par lesquels des pièces/outils pourraient tomber
- Entreprise E** Zone de travail bien délimitée avec portillon d'entrée et carte de zones à l'entrée qui spécifie la nature des travaux
- Entreprise F** Règlements d'usine revus avec les employés  
Obligation de remplir une analyse sécuritaire de la tâche
- Entreprise G** Contrôle d'accès et gestion de zone de sécurité pour risque de projection ou chute d'objet
- Entreprise H** Utilisation de périmètre de sécurité avec des banderoles et affichette autocollante sur la banderole  
Rouge = Interdiction de pénétrer dans le périmètre car risque élevé sauf autorisation du responsable du périmètre
- Entreprise I** Nous fermons les zones dangereuses avec du ruban « Danger » et faisons porter des casques à tous les travailleurs

# Compilation des réponses – Appel à tous # 211

## Travaux superposés

### QUESTION 2

Avez-vous une procédure, directive ou autre qui encadre le travail superposé?

Réponses

- Entreprise A** Non, rien d'écrit officiellement, mais nous demandons à nos gens de remplir des AST pour les travaux n'ayant pas de procédure déjà écrite ou étant inhabituels
- Entreprise B** Non
- Entreprise C** Non
- Entreprise D** Rien d'officiel
- Entreprise E** Oui
- Entreprise F** Non
- Entreprise G** Oui, application de zone par ruban rouge ou jaune selon le risque et restriction d'accès  
Garde physique si risque de chute et contrôle de zone sécuritaire
- Entreprise H** Nous avons une procédure sur les périmètres de sécurité et sur le travail en hauteur
- Entreprise I** On a 8 règles vitales et une d'elles mentionne qu'en aucun temps, un employé ne doit placer une partie de son corps sous un dispositif suspendu ou une charge

### QUESTION 3

Avez-vous un système de permis de travaux superposés et si oui, qui en est responsable?

Réponses

- Entreprise A** Non
- Entreprise B** Non
- Entreprise C** Non
- Entreprise D** Non
- Entreprise E** Oui, le superviseur du département
- Entreprise F** Non
- Entreprise G** Non, procédure d'application de zone seulement
- Entreprise H** Nous n'avons pas de système de permis de travaux superposés ou en hauteur
- Entreprise I** Non